

**DIRECTIVES DE
LA FIFA RELATIVES
AUX CADEAUX ET
AUX MARQUES
D'HOSPITALITÉ**

FIFA®





Message clé



Définition/Exemple



Référence

Fédération Internationale de Football Association

Président : Gianni Infantino
Secrétaire Générale : Fatma Samoura
Adresse : FIFA-Strasse 20
Boîte postale
8044 Zurich
Suisse
Téléphone : +41 (0)43 222 7777
Internet : FIFA.com



TABLE DES MATIÈRES

OBJET DES DIRECTIVES	2
TRAITEMENT DES CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ	2
PRINCIPE GÉNÉRAL	2
DEVOIR DE SIGNALEMENT	2
EXCEPTIONS	2
DOMAINES À RISQUE	3
CADEAUX	3
MARQUES D'HOSPITALITÉ	4
MATCHES DE FOOTBALL	4
ARBRE DE DÉCISION	5
DISPOSITIONS FINALES	6
LANGUES OFFICIELLES	6
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	6
ANNEXE	7
RÉFÉRENCES	7
QUESTIONS FRÉQUENTES	7
DÉFINITIONS	8

OBJET DES DIRECTIVES

À la FIFA, nous nous engageons à promouvoir le football de manière éthique afin de pouvoir être un vecteur de changement positif à travers l'ensemble de la communauté du football mondial. Les présentes directives s'appliquent à la FIFA et à tous les membres de son équipe.

TRAITEMENT DES CADEAUX ET DES MARQUES D'HOSPITALITÉ

PRINCIPE GÉNÉRAL

La FIFA mène toutes ses activités dans les règles. Il est ainsi formellement interdit de proposer ou accepter des cadeaux ou marques d'hospitalité en échange d'avantages commerciaux indus. Le cas échéant, ces cadeaux et autres marques d'hospitalité doivent avoir un objectif commercial clair et légitime.



Si quelque chose vous paraît suspect, ne prenez aucun risque et signalez-le !



Pour signaler toute infraction aux présentes directives ou un comportement répréhensible, contactez la division Conformité de la FIFA, le directeur de votre division ou votre supérieur hiérarchique direct, ou bien soumettez un rapport par le biais du mécanisme de signalement anonyme. www.bkms-system.net/FIFA-Internal

DEVOIR DE SIGNALEMENT

La FIFA exhorte tous les membres de son équipe à adopter les standards éthiques les plus élevés. Si vous constatez, de bonne foi, une infraction avérée ou potentielle aux présentes directives, vous vous devez de réagir et de signaler l'incident. Si vous pensez être témoin d'un comportement inadéquat, n'hésitez jamais à faire part de vos soupçons.

Il s'agit du seul moyen de prévenir les infractions aux présentes directives et de préserver notre réputation. La FIFA traite tous les cas de comportement répréhensible avec la plus grande attention et la plus grande confidentialité, dans les limites pratiques et juridiques applicables.

La FIFA ne tolère aucune forme de représailles contre un individu ayant signalé de bonne foi une violation avérée ou potentielle des présentes directives, ou ayant tout simplement fait part de ses doutes. Les représailles comprennent toute action entreprise contre un individu ayant signalé une infraction aux présentes directives ou un comportement répréhensible.



SIGNALER DE « BONNE FOI » SIGNIFIE COMMUNIQUER TOUTES LES INFORMATIONS DONT VOUS DISEPOSEZ.


EXCEPTIONS

Le directeur de la division concernée et le directeur Conformité de la FIFA doivent fournir une autorisation écrite préalable à toute exception aux présentes directives.

DOMAINES À RISQUE

CADEAUX

L'échange de cadeaux et de marques d'hospitalité représente un aspect jugé normal et acceptable de toute relation commerciale. En certaines occasions, telles qu'un mariage, un baptême, un enterrement ou des vacances, offrir des cadeaux peut relever d'une pratique culturelle tout à fait habituelle.

-  UN CADEAU EST UN OBJET OU UN AVANTAGE QUE LE BÉNÉFICIAIRE NE PAIE PAS. LES BILLETS POUR LES MATCHES DE FOOTBALL ET CERTAINES PRESTATIONS EN NATURE (LORSQU'ELLES FONT L'OBJET D'UN ACCORD CONTRACTUEL ENTRE LA FIFA ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX) FONT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE MISSION ET NE SONT PAS CONSIDÉRÉ(E)S COMME DES CADEAUX.

En règle générale, il est possible d'accepter ou d'offrir un cadeau sans approbation si :

- sa valeur n'excède pas USD 200 par an pour/de la part d'une même personne ; et
- il passe le test FIT.



Si vous n'êtes pas en mesure d'établir la juste valeur marchande d'un cadeau, contactez la division Conformité.

TEST FIT

Avant d'accepter ou d'offrir un cadeau, vous devez évaluer les éléments suivants :

Fréquence

- Le cadeau implique-t-il le même bénéficiaire ou donateur au cours d'une même année civile ? (Pour les cadeaux, gardez la limite de USD 200 à l'esprit)

Intention

- Le cadeau vise-t-il autre chose que le simple entretien d'une relation commerciale ou la promotion de la FIFA et du football, et respecte-t-il la législation locale ?

Timing

- Le cadeau est-il offert ou reçu juste avant la prise d'une décision commerciale susceptible d'avantager le bénéficiaire ou le donateur ?

Si la réponse à l'une de ces questions est **OUI**, vous devez consulter la division Conformité.

Si quelqu'un vous offre un cadeau d'une valeur supérieure à USD 200, refusez-le poliment et expliquez que vous devez suivre la politique de la FIFA en la matière. Si refuser un cadeau constitue une offense à la culture locale, vous pouvez l'accepter, mais devez en faire aussitôt part au directeur de votre division et à la division Conformité, qui décideront quoi faire du cadeau.

MARQUES D'HOSPITALITÉ

En règle générale, il est possible d'accepter ou d'offrir une marque d'hospitalité sans approbation du directeur Conformité si :

- son coût est raisonnable ; et
- elle passe le test FIT.

i **UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ RAISONNABLE DOIT ÊTRE DIRECTEMENT LIÉE AUX ACTIVITÉS DE LA FIFA ET LA PERSONNE OU ENTITÉ OFFRANT CETTE MARQUE D'HOSPITALITÉ DOIT ÊTRE PRÉSENTE ET PARTICIPER. EN CAS DE DOUTE, CONSIDÉREZ QUE USD 150 PAR PERSONNE POUR UN REPAS AVEC UNE CONSOMMATION D'ALCOOL MODÉRÉE SONT GÉNÉRALEMENT RAISONNABLES, BIEN QUE CELA PUISSE VARIER SELON LES PAYS.**

La question à se poser : est-ce que je paierais moi-même pour cette marque d'hospitalité ?

Si la réponse est **OUI**, elle est probablement raisonnable.

Vous devez avertir le directeur de votre division et la division Conformité de toute marque d'hospitalité déraisonnable que vous recevez ou de toute marque d'hospitalité susceptible d'affecter l'image de la FIFA.

MATCHES DE FOOTBALL

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons offrir des billets de match à des fournisseurs et parties prenantes, voire dans certains cas des billets VIP qui comprennent des places en loge, un repas, des boissons ou d'autres marques d'hospitalité. Dans la mesure où une telle offre peut être considérée comme raisonnable, elle est tout à fait autorisée. De même, nos parties prenantes nous invitent régulièrement à assister à des matches avec elles ou nous offrent des billets de match.



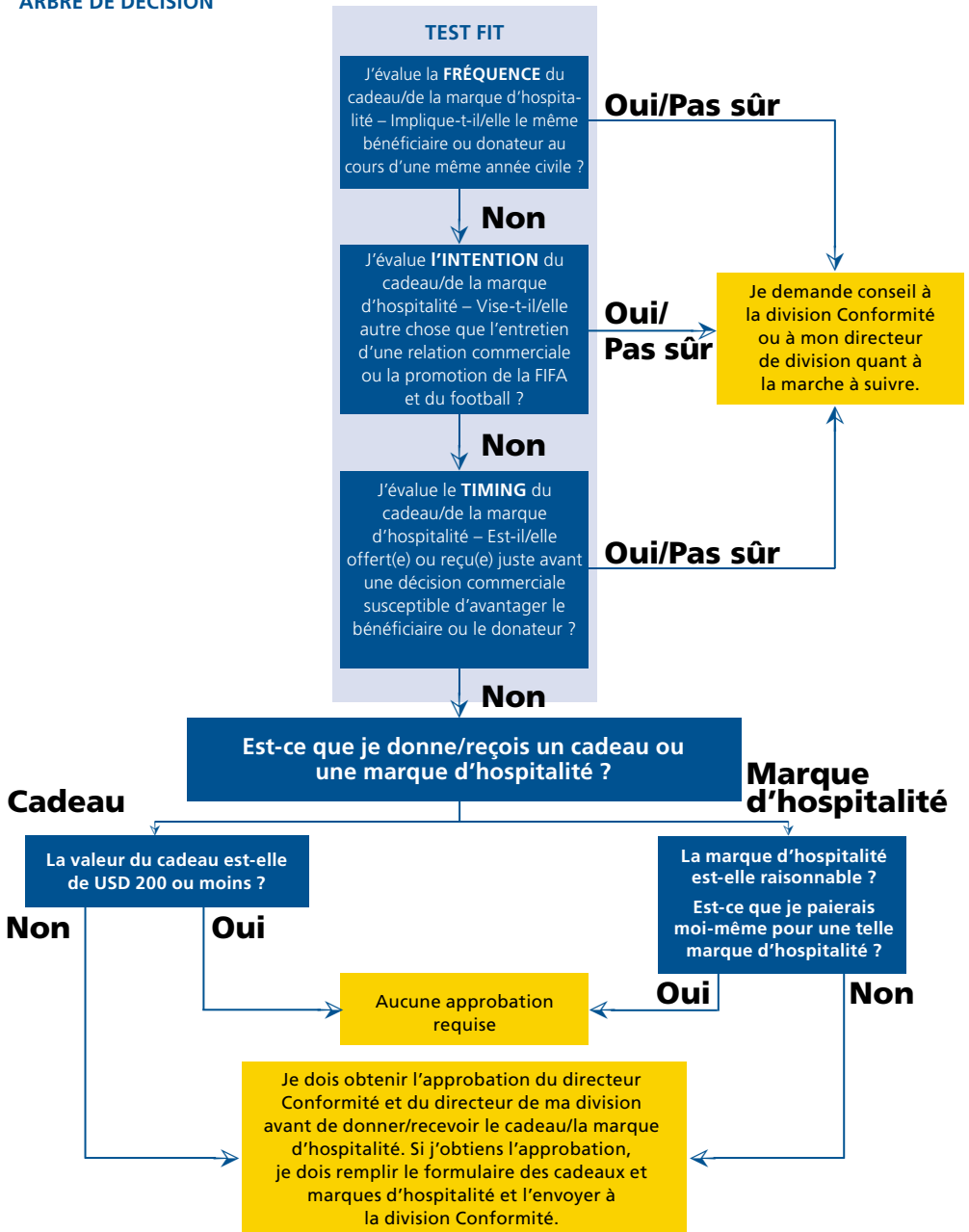
Les billets pour des matches de football et les marques d'hospitalités raisonnables qui sont offert(e)s à ou par les membres de l'équipe de la FIFA et sont destiné(e)s à promouvoir la mission de base de la FIFA ne sont pas soumis(e)s aux restrictions stipulées dans les présentes directives.

Les billets pour des événements sportifs non footballistiques sont soumis aux restrictions stipulées dans les présentes directives.

i **QUESTION :** JE TRAVAILLE RÉGULIÈREMENT AVEC UNE CONFÉDÉRATION ET SES REPRÉSENTANTS M'ONT INVITÉ(E) À ASSISTER À UN MATCH DE FOOTBALL AVEC EUX APRÈS NOTRE RÉUNION PROFESSIONNELLE. PUIS-JE ACCEPTER ? PUIS-JE AUSSI ACCEPTER LA CHAMBRE D'HÔTEL GRATUITE POUR LA NUIT SUPPLÉMENTAIRE ?

RÉPONSE : OUI. LES BILLETS POUR ASSISTER À DES MATCHES DE FOOTBALL AVEC NOS PARTIES PRENANTES NOUS PERMETTENT D'ENTREtenir DES RELATIONS SOLIDES ET NE SONT PAS SOUMIS AUX RESTRICTIONS STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES DIRECTIVES. POUR LA CHAMBRE D'HÔTEL, RÉFÉREZ-VOUS AUX RÈGLES DÉCRITES CI-AVANT POUR TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ. SI CELLE-CI EST RAISONNABLE ET PASSE LE TEST FIT, VOUS POUVEZ L'ACCEPTER.

ARBRE DE DÉCISION



DISPOSITIONS FINALES

LANGUES OFFICIELLES

Les présentes directives sont disponibles dans les quatre langues officielles de la FIFA : allemand, anglais, espagnol et français. En cas de conflit d'interprétation entre les différentes versions des présentes directives, la version anglaise fait foi.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes directives ont été approuvées par la Secrétaire Générale de la FIFA le 10 mai 2018 et sont immédiatement entrées en vigueur.

Zurich, le 10 mai 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters, likely 'FS', written over a horizontal line.

Fatma Samoura,
Secrétaire Générale de la FIFA

ANNEXE



RÉFÉRENCES

- Code de bonne conduite de la FIFA
- Directives anticorruption de la FIFA
- Directives de dons de la FIFA
- Directives d'organisation interne de la FIFA



QUESTIONS FRÉQUENTES

Question	Réponse
Les cadeaux ou les marques d'hospitalité entre membres de l'équipe de la FIFA sont-ils/elles couvert(e)s par les présentes directives ?	Non. Ces directives ne s'appliquent qu'aux cadeaux et marques d'hospitalité offert(e)s ou reçu(e)s en externe.
Comment déterminer la valeur d'un cadeau ou d'une marque d'hospitalité ?	Si vous ne connaissez pas le prix du cadeau ou de la marque d'hospitalité, vous devez utiliser sa juste valeur marchande. Si vous ne parvenez pas à déterminer celle-ci, contactez la division Conformité.
Les présentes directives s'appliquent-elles lorsqu'un membre de l'équipe de la FIFA paie lui-même pour un cadeau ou une marque d'hospitalité et ne se fait pas rembourser par la FIFA ?	Oui. Ces directives s'appliquent dans tous les cas, que le membre de l'équipe demande à se faire rembourser par la FIFA ou non.
Les cadeaux ou marques d'hospitalité offert(e)s à ou reçu(e) de la part d'un intermédiaire tiers partie sont-ils/elles couvert(e)s par les présentes directives ?	Oui. Ces directives s'appliquent à tout cadeau ou toute marque d'hospitalité offert(e) à ou reçu(e) de la part d'une partie externe, dont les fournisseurs et intermédiaires tiers.
J'assiste à un sommet de la FIFA le mois prochain et le comité d'organisation offre généralement un sac de bienvenue à tous les participants. Puis-je l'accepter ?	Oui. Le sommet étant un événement de la FIFA, les règles de cette dernière s'appliquent. Vous pouvez ainsi accepter les cadeaux offerts dans le cadre d'événements de la FIFA. Remarque : néanmoins, les restrictions relatives aux cadeaux et marques d'hospitalité stipulées dans ces directives ne s'appliquent pas aux cadeaux que la FIFA, en tant qu'organisation, offre aux membres de son équipe.
J'étais récemment en vacances avec ma famille, et en arrivant à l'hôtel, le responsable s'est rendu compte que je travaillais à la FIFA et a donc proposé de loger nous dans une plus grande chambre. Il nous a dit : « Plutôt que la chambre double que vous avez réservée, je peux vous proposer une suite Junior. Si vous aimez la chambre, vous pouvez peut-être envisager d'organiser votre prochain événement de la FIFA dans notre établissement ? » Puis-je accepter ?	Non. Cette proposition ne passe pas le test FIT. L'intention du responsable est d'influencer une décision commerciale, puisqu'en vous proposant une meilleure chambre, il vous a demandé de songer à organiser un événement de la FIFA dans son hôtel. Vous devez décliner poliment son offre et avertir le directeur de votre division ainsi que la division Conformité.
Une personne, qui travaille pour une association membre, se marie. Elle entretient des relations de longue date avec la FIFA. Lui envoyer un cadeau de mariage est-il approprié ?	Oui. Vous pouvez lui envoyer un cadeau de mariage dans la mesure où sa valeur n'excède pas USD 200 et passe le test FIT. Remarque : il est recommandé d'envoyer un cadeau unique et spécifique à la FIFA, qui n'a pas de valeur marchande particulière et est approprié pour l'occasion.



DÉFINITIONS

Membres de l'équipe de la FIFA

- Le Secrétaire Général
- Les Secrétaires Généraux adjoints
- Les directeurs de division
- Tous les autres employés de la FIFA
- Tous les prestataires externes et les bénévoles (dans la mesure de ce que permet la législation)
- Tous les employés et membres des organes exécutifs des filiales de la FIFA

Fournisseurs

Les fournisseurs peuvent être des vendeurs, entrepreneurs, distributeurs, consultants et/ou tierces parties pourvoyant la FIFA en biens, services et fournitures afin de soutenir sa mission.

Intermédiaires tiers

Les intermédiaires tiers sont des tierces parties qui interagissent avec des représentants gouvernementaux ou des partenaires commerciaux au nom de la FIFA.

Fédération Internationale de Football Association

FIFA-Strasse 20 Boîte postale 8044 Zurich Suisse
Tél. : +41 (0)43 222 7777 FIFA.com